

PROJET N° : 171-11438-00

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DU PROCESSUS REDD+ AU TOGO PLAN DE CONSULTATION

JANVIER 2018



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DU PROCESSUS REDD+ AU TOGO

PLAN DE CONSULTATION

UNITÉ DE COORDINATION NATIONALE DU
PROJET REDD+, DIRECTION NATIONALE ODEF

VERSION DÉFINITIVE

PROJET N° : 171-11438-00
DATE : JANVIER 2018

WSP CANADA INC.
1135, BOULEVARD LEBOURGNEUF
QUÉBEC (QUÉBEC) G2K 0M5
CANADA

TÉLÉPHONE : +1 418 623-2254
TÉLÉCOPIEUR : +1 418 624-1857
WSP.COM

SIGNATURES

PRÉPARÉE PAR



Christian Couette, géographe, M.B.A.
Directeur de projet

RÉVISÉE PAR

Mathieu Cyr, géographe, M. Env., M.B.A.
Chef de mission

ÉQUIPE DE RÉALISATION

WSP CANADA INC. (WSP)

Chef de mission	Mathieu Cyr, géographe, M. Env., M.B.A.
Directeur de projet	Christian Couette, géographe, M.B.A.
Édition	Murielle Samuel

LAND RESSOURCES (LR)

Expert en gestion des ressources naturelles	Paul-André Turcotte, biologiste, M. Sc.
---	---

ENDE CONSULTING

Expert en évaluation environnementale	Dr Tchandikou TCHEINTI-NABINE
---------------------------------------	-------------------------------

Référence à citer :

WSP-LAND RESOURCES-ENDE. 2018. *ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DU PROCESSUS REDD+ AU TOGO. PLAN DE CONSULTATION. RAPPORT PRODUIT POUR UNITÉ DE COORDINATION NATIONALE DU PROJET REDD+, DIRECTION NATIONALE ODEF. 17 PAGES ET ANNEXES.*

TABLE DES MATIÈRES

1	APPROCHE GÉNÉRALE	1
1.1	Mise en contexte	1
1.2	Définition des séances de consultation régionale	2
1.3	Identification des parties prenantes	3
1.4	Organisation et mise en œuvre	4
1.5	Communication.....	6
2	RENCONTRES INDIVIDUELLES	7
3	CONSULTATIONS RÉGIONALES EN AMONT	10
3.1	Objectifs.....	10
3.2	Première consultation amont	10
3.2.1	Programmation.....	10
3.2.2	Présentation thématique	11
3.3	Deuxième consultation amont	11
3.3.1	Programmation.....	11
3.3.2	Présentation thématique	11
3.3.3	Définition des thèmes à discuter / élaboration du Cahier du participant.....	12
3.4	Chronogramme des activités à réaliser	13
4	CONSULTATIONS RÉGIONALES EN AVAL.....	15
4.1	Objectifs.....	15
4.2	Programmation	15
4.3	Présentation thématique	15
4.4	Définition des thèmes à discuter / élaboration du Cahier du participant.....	16
4.5	Chronogramme des activités à réaliser	16

TABLE DES MATIÈRES (suite)

TABLEAUX

TABLEAU 1-1	DÉFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS DANS CHACUNE DES ACTIVITÉS DE CONSULTATION.....	2
TABLEAU 3-1	SOMMAIRE DES ACTIVITÉS À RÉALISER POUR LES CONSULTATIONS RÉGIONALES EN AMONT.....	13
TABLEAU 4-1	SOMMAIRE DES ACTIVITÉS À RÉALISER POUR LES CONSULTATIONS RÉGIONALES EN AVAL.....	16

FIGURES

FIGURE 1-1	GROUPE DE PARTIES PRENANTES.....	4
FIGURE 1-2	DÉTAILS DES PARTIES PRENANTES À L'ÉCHELLE DE LA STRATÉGIE REDD+.....	5
FIGURE 2-1	PLANNING DES RENCONTRES INDIVIDUELLES.....	9
FIGURE 3-1	PLANNING DES CONSULTATIONS RÉGIONALES EN AMONT.....	14
FIGURE 4-1	PLANNING DES SÉANCES DE LA CONSULTATION RÉGIONALE EN AVAL.....	17

ANNEXES

A	LISTE DES PARTIES PRENANTES
B	CONSULTATION EN AMONT : NOTE AUX PARTIES PRENANTES AUX CONSULTATIONS
C	CONSULTATION EN AMONT : CAHIER DU PARTICIPANT

1 APPROCHE GÉNÉRALE

1.1 MISE EN CONTEXTE

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE, 2006) et la Banque mondiale, une Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (ÉESS) se définit comme étant :

« des **approches analytiques et participatives** de la prise de décision stratégique qui visent à intégrer les considérations environnementales dans les politiques, les plans et les programmes et à évaluer leurs interactions avec les considérations d'ordre économique et social ».

Dans ce contexte, le programme de travail accorde une importance particulière au processus de consultation. Ce processus vise notamment :

- à recueillir des données complémentaires sur la situation environnementale et sociale;
- à documenter ou à valider les préoccupations et les attentes des parties prenantes quant aux résultats d'analyse, de même qu'au niveau des effets environnementaux et sociaux rapportés;
- à recueillir les commentaires des parties prenantes sur les constats et les recommandations proposés.

Sur la base des propositions qui ont été présentées dans la proposition technique et qui ont fait l'objet du contrat, la participation du Groupement dans le processus de consultation comprend les activités suivantes :

- Tenue d'un atelier national à Lomé en début de mandat, visant à présenter l'équipe, le plan de travail, les biens livrables et le calendrier de réalisation. Cet atelier permettra également de présenter et discuter de façon générale des grands enjeux environnementaux et sociaux à prendre en considération.
- Tenue de consultations régionales portant sur la validation du plan de travail et du plan de consultation, ainsi que des effets potentiels sans processus REDD+.
- Prise de contact avec des intervenants clés au niveau national (Lomé) : groupes thématiques de travail par secteur/options stratégiques REDD+, discussions documentées au sein de comptes rendus.
- Tenue de consultations régionales en amont portant sur la situation environnementale actuelle et les effets généraux pouvant découler de la stratégie REDD+.
- Tenue d'une deuxième phase de consultation régionale en aval, portant sur l'analyse spécifique des effets environnementaux et sociaux des options stratégiques de la REDD+ et sur la définition des orientations de gestion proposées.
- Tenue d'un atelier national portant sur le rapport final d'ÉESS.

Le tableau suivant présente la définition des objectifs poursuivis dans chacune des activités.

Tableau 1-1 Définition des objectifs poursuivis dans chacune des activités de consultation

ACTIVITÉS	OBJECTIFS	DATE
Atelier national à Lomé	<ul style="list-style-type: none"> – Présentation en début de mandat de l'équipe, du plan de travail, des biens livrables et du calendrier de réalisation; – Amorce des discussions sur les grands enjeux environnementaux et sociaux à prendre en considération; 	Effectuée le 20 septembre 2017
Première consultation régionale en amont	<ul style="list-style-type: none"> – Validation du plan de travail et de consultation – Collecte des données sur l'état de référence environnementale auprès des parties prenantes – État de la situation pour le scénario sans REDD+ 	20 au 27 novembre 2017
Rencontres individuelles	<ul style="list-style-type: none"> – Collecte des données sur l'état de référence environnementale auprès des parties prenantes 	Décembre 2017
Deuxième consultation régionale en amont	<ul style="list-style-type: none"> – Identification des préoccupations concernant la situation environnementale actuelle et les effets généraux pouvant découler de la stratégie REDD+ 	19 au 30 mars 2018
Consultation régionale en aval	<ul style="list-style-type: none"> – Discussions portant sur l'analyse spécifique des effets environnementaux et sociaux des options stratégiques de la REDD+ et sur la définition des orientations de gestion proposées 	Novembre 2018
Atelier national portant sur le rapport final d'ÉESS	<ul style="list-style-type: none"> – Présentation des résultats et validation du rapport final 	Février 2019

1.2 DÉFINITION DES SÉANCES DE CONSULTATION RÉGIONALE

Dans le cas des trois phases de consultation régionale, des rencontres seront tenues dans chacune des régions (voir tableau ci-dessous). Une rencontre sera aussi tenue à Lomé afin de travailler avec les organisations centrales basées à Lomé qui, dans les faits, sont les mieux placées pour considérer les intérêts nationaux et discerner les aspects stratégiques alliant le développement et la prise en compte de l'environnement.

RÉGION	CHEFS-LIEUX
Région des Savanes	Dapaong
Région de la Kara	Kara
Région Centrale	Sokodé
Région des Plateaux	Atakpamé
Région Maritime	Tsévié
Lomé Commune	Lomé

Au regard du calendrier préliminaire qui a été proposé pour la réalisation de l'ensemble de l'ÉESS, la première vague de consultation en amont se tiendra dans la période comprise entre le 20 et le 27 novembre 2017 pour la validation du plan de travail et de consultation. La deuxième vague de consultation en amont se tiendra du 19 au 30 mars 2018, tandis que la consultation en aval serait tenue en novembre 2018.

En amont, les rencontres de consultation serviront principalement à documenter la compréhension de la situation de référence, à amorcer les échanges sur la définition des enjeux de développement et, surtout, à bien cerner les préoccupations des diverses parties prenantes. En aval, les rencontres viseront à valider l'identification des priorités et à discuter des recommandations proposées dans le cadre des options stratégiques de la REDD+. Globalement, les séances de consultations mettront donc l'accent sur l'information et la compréhension des acteurs, la prise en compte de leurs préoccupations et l'émergence possible d'une vision commune quant aux effets et aux mesures de gestion environnementale.

Les séances de consultation comprendront la présentation de brefs modules d'information par thème (cahiers du participant), suivis de période d'échanges et de discussions, l'objectif premier étant de donner la parole aux intervenants afin de bien cerner et comprendre l'ensemble de leurs préoccupations. L'information présentée comprendra une synthèse de l'état des lieux, une cartographie thématique des problématiques ainsi que la présentation des enjeux à considérer. Les échanges et discussions se dérouleront lors de groupes de travail et/ou table ronde et au cours des présentations en plénières. La discussion sera structurée sur la base d'une grille d'analyse environnementale stratégique. L'animation des rencontres sera assurée par deux membres de l'équipe WSP-LR-ENDE.

L'ensemble de ces consultations servira essentiellement à améliorer par les parties prenantes la compréhension de la stratégie REDD+ et à vérifier sa compatibilité et son adaptabilité au niveau national, à identifier des préoccupations et enjeux, les attentes et suggestions vis-à-vis de sa mise en œuvre, à raffiner les options stratégiques à considérer pour la REDD+ ainsi qu'à faciliter l'identification des effets cumulatifs potentiels au niveau régional.

Afin de favoriser au maximum l'approche participative, lors de la consultation en amont, les cahiers du participant seront transmis préalablement à la tenue des séances de consultation. De même, les rapports d'étude seront transmis aux participants préalablement aux séances de consultation en aval.

1.3 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de l'élaboration de l'ÉESS de consultation, une partie prenante est définie comme suit :

« Les parties prenantes sont des personnes ou des groupes qui sont directement ou indirectement affectés par un projet ainsi que ceux ayant des intérêts dans un projet et/ou la capacité d'influencer sur ses résultats, que ce soit positivement ou négativement. Les parties prenantes peuvent comprendre les communautés ou les individus localement affectés ainsi que leurs représentants officiels et non officiels, les autorités gouvernementales locales ou nationales, les politiciens, les responsables religieux, des groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, le monde de l'enseignement ou d'autres entreprises. »¹

L'Unité de Coordination Nationale (UCN) REDD+ a entrepris au mois d'avril 2017 une étude portant sur l'identification des parties prenantes dans le cadre du processus de développement et de communication. L'identification des parties prenantes aux activités de consultations prévues pour l'ÉESS a été effectuée de concert avec l'UCN REDD+ à partir des conclusions de l'étude. Les parties prenantes ont été sélectionnées afin de permettre une discussion approfondie sur les options stratégiques de la REDD+ aux niveaux national et régional (figure 1-1).

Le détail des parties prenantes est présenté à la figure 1-2 et l'annexe A. Cette liste pourra être complétée en parallèle à la réalisation de l'ÉESS. Il est envisagé que de nouvelles parties prenantes soient informées du Processus par l'entremise des activités en continu de consultation et de contacts directs à l'initiative de l'UCN REDD+. Soulignons que les études d'impact environnemental et social (EIES) et les plans d'action de réinstallation (PAR) seront menés ultérieurement, lorsque les zones d'influence des projets issus du processus seront précisément définies².

1 International Finance Corporation (IFC), Dialogue avec les parties prenantes : Le Manuel des bonnes pratiques pour les entreprises réalisant des affaires sur les marchés en développement, mai 2007.

2 Cette phase de consultation ne fait pas partie du contrat du groupement WSP/LR/ENDE Consulting.

Figure 1-1 Groupes de parties prenantes

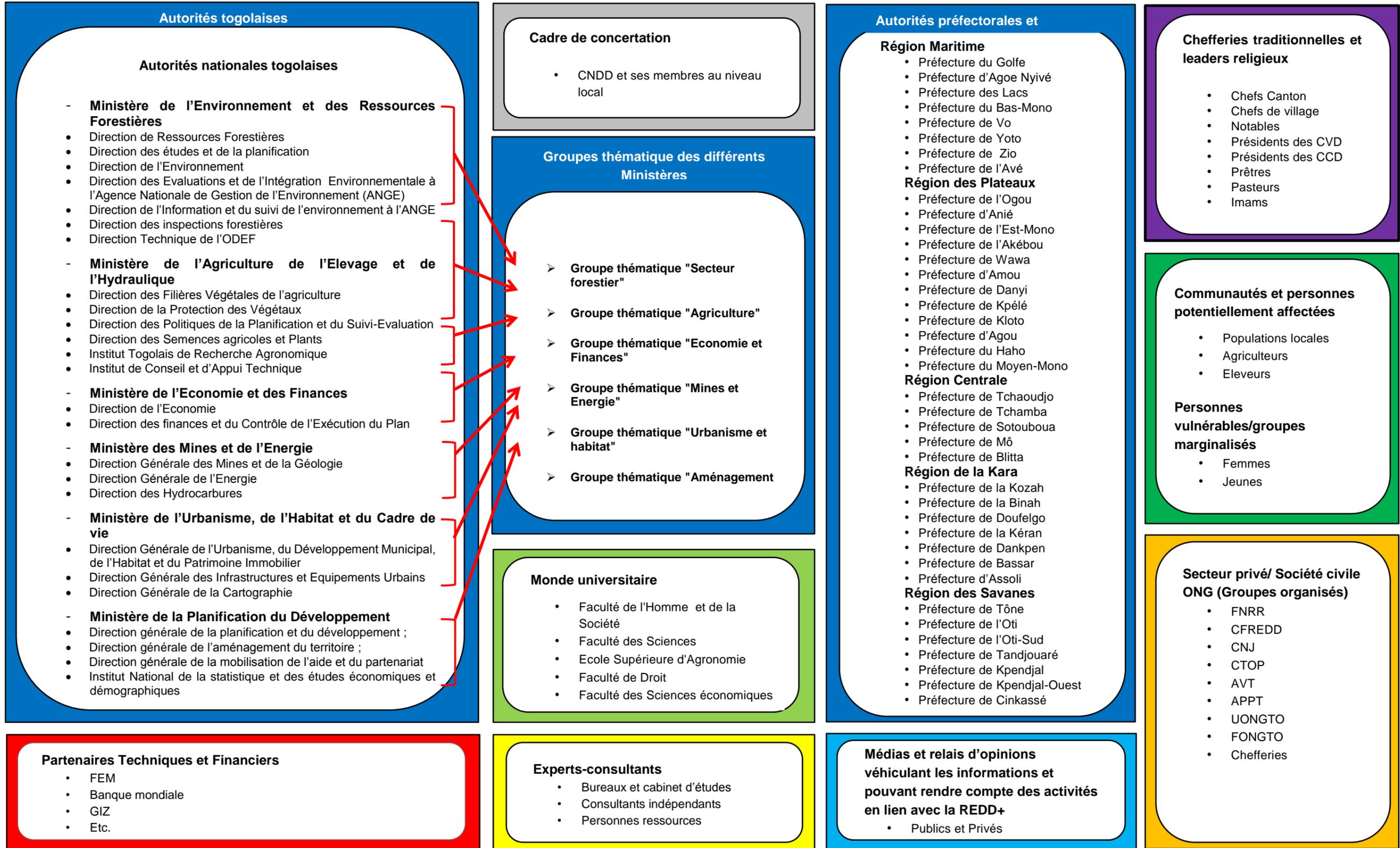
Gouvernement et administration publique	Communautés et personnes potentiellement affectées Personnes vulnérables / groupes marginalisés
Parlementaires, conseillers de préfecture, conseillers municipaux	
Autorités préfectorales et communales	Chefferie et leaders religieux
Bureau d'études-consultants Personnes ressources	Cadre de concertation <ul style="list-style-type: none"> • CNDD et ses membres au niveau local • UCN REDD+
Secteur privé	Monde universitaire : facultés, écoles et enseignants-chercheurs
Société civile ONG Associations	Médias et relais d'opinions véhiculant les informations et pouvant rendre compte des activités en lien avec la REDD+
	Partenaires techniques et financiers

1.4 ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE

Au regard des orientations établies dans le plan de consultation de l'UCN REDD+, nous comprenons que la mise en œuvre du plan de consultation des parties prenantes est placée sous la responsabilité du Coordonnateur National de la REDD+ Togo. Il est assisté de la Cellule RAJ-ÉESS. L'ANGE est responsable de la supervision technique de la consultation publique. À la phase de l'ÉESS, le Groupement contribuera en collaboration avec l'UCN REDD+ et l'ANGE, à l'élaboration des contenus des messages à vulgariser.

La coordination de la logistique et des invitations et documents à transmettre aux participants préalablement aux séances, sera effectuée par l'UCN REDD+ et l'ANGE. Les dépenses associées pour l'organisation et la tenue des consultations ainsi que les *per diem* des participants, le cas échéant, à l'exception des dépenses et *per diem* des consultants établis au contrat, seront assurés par l'UCN REDD+.

Figure 1-2 Détails des Parties prenantes à l'ÉESS de la stratégie REDD+



1.5 COMMUNICATION

L'UCN REDD+ du Togo a présenté, en 2016, une stratégie de communication pour l'ensemble de la démarche REDD+. En avril 2017, un plan de consultation a été élaboré, incluant des activités de consultation et de communication propres à la démarche d'ÉESS. Dans le contexte de la réalisation de l'ÉESS, l'UCN REDD+, par l'entremise de la Cellule Information, Éducation et Communication (IEC), entend planifier et exécuter des activités de communication. Pour ce faire, il est prévu que des outils seront élaborés et diffusés par l'UCN REDD+ afin d'informer les parties prenantes sur le déroulement de l'ÉESS. Il pourra s'agir par exemple d'affiches, posters, dépliants, de parutions dans la presse, d'interviews ou d'émissions radiodiffusées, etc.

La Cellule Information, Éducation et Communication (IEC), diffusera donc les informations concernant l'ÉESS sur le site web et les réseaux sociaux. Elle appuiera la conception des messages appropriés dans le processus EESS et suivra de la production et de la diffusion des supports de communication en français et au besoin en langues locales.

Selon notre expérience dans la réalisation de mandats similaires, il est fondamental que l'UCN REDD+ du Togo et l'ANGE demeurent les maîtres d'œuvre du volet communication de l'ensemble du processus REDD+, principalement pour des raisons d'intendance et de crédibilité auprès des parties prenantes. De plus, les conditions budgétaires qui ont été convenues lors de la négociation du contrat ne comprennent pas de fonds dédiés au déploiement par le Groupement d'une stratégie particulière de communication. Dans ce contexte, le Groupement n'a pas l'intention de procéder à la mise en œuvre en parallèle de sa propre stratégie de communication.

Dans le cadre de l'ÉESS portant sur la stratégie REDD+, le groupement sera responsable de mener et animer les séances de consultations publiques. Aussi, le présent plan de communication de l'ÉESS comprend les activités suivantes :

- Participation à l'identification des parties prenantes aux niveaux national et régional;
- Participation à l'élaboration du modèle général de lettres d'invitation précisant le contexte et les objectifs de la consultation;
- Participation aux demandes des médias sur place lors des consultations.

2 RENCONTRES INDIVIDUELLES

Le Groupement WSP/LR/ENDE Consulting mettra également en place des séances de rencontres individuelles qui porteront sur la collecte des données sur l'état de référence environnementale relative au processus REDD+. Ces rencontres individuelles seront faites par les différents experts du groupement selon le centre d'intérêt de leur étude.

Les rencontres seront organisées à Lomé, soit avec l'ensemble des membres de chaque groupe thématique, soit avec les membres des différents groupes pris individuellement, et se tiendront dans les différentes préfectures, avec les acteurs locaux susceptibles de fournir des informations spécifiques relatives à l'état de référence environnementale des préfectures et des régions. Il s'agit en l'occurrence des directeurs préfectoraux de l'environnement et des ressources forestières, des directeurs préfectoraux de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique ou les responsables de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT), les chefs des cantons des chefs-lieux de préfecture et quelques associations et ONG des groupes organisés (figure 2-1).

Ces rencontres se feront par des équipes qui seront formées à cet effet afin de couvrir toutes les préfectures dans la même période. La composition de ces équipes est présentée ci-après.

Tableau 2-1 Rencontres des groupes thématiques à Lomé

NOM ET PRÉNOMS	QUALIFICATIONS	TITRE
Dr TCHEINTI-NABINE Tchandikou	Docteur en Géographie, Aménagement et Environnement Diplômé d'Études Approfondies en Droit et Politique de l'Environnement	Coordonnateur
NOUSSOUGLO Séwonou Kodjo	Diplôme d'Études Professionnelles Approfondies (D.E.P.A, équivalence CAMES : DEA/DESS), 3ème Cycle universitaire en Gestion du Patrimoine Culturel	Expert en Ressources Culturelles
Dr TCHAKEI Essowavana	Docteur en Droit Public (Option Droit International de l'Environnement et du Développement)	Expert Juriste, Spécialiste en Droit de l'Environnement
DJATOITE Minto	Ingénieur agronome, Master en Agrochimie	Expert en Gestion des Pestes (protection phytosanitaire)
Dr GNAKOU ALI Pitaloumani	Docteur en Sociologie de Développement	Expert en Développement Social en Appui

Tableau 2-2 Rencontres individuelles dans les Régions et préfectures

NOM ET PRÉNOMS	QUALIFICATIONS	TITRE
Dr TCHEINTI-NABINE Tchandikou	Docteur en Géographie, Aménagement et Environnement Diplômé d'Études Approfondies en Droit et Politique de l'Environnement	Coordonnateur
Aspects physiques et biologiques		
Dr BAWA Dangnisso	Docteur en Géographie Physique	Superviseur
Dr ADJONOU Kossi	Docteur en Biologie végétale et Environnement	Superviseur
NYAMETSO A. Yawovi	Master en Géosciences de l'Environnement	Assistant
WAGUENA Bogra	Maîtrise en Environnement	Assistant
KOMTAWA	Maîtrise en Environnement	Assistant
Aspects humains		
GNAKOU ALI Pitaloumani	Docteur en Sociologie de Développement	Coordonnateur adjoint
TCHEINTI Nabine Kodzo	Maîtrise en Sociologie	Assistant
PAKLA Essossimna	Licence LMD en Géographie	Assistant
METSIYA Edem	Licence LMD en Géographie	Assistant

L'interview sera l'outil de collecte des informations lors des rencontres individuelles et une grille d'entretien sera conçue par le Groupement à cet effet. Les interviews constituent un des moyens d'investigation les plus utilisés en sciences sociales. En fonction du fait que l'on vise, un certain niveau d'informations, une stratégie particulière destinée à réduire les défenses conscientes et inconscientes des interviewés sera développée.

La méthode qui sera adoptée pour les interviews est celle d'un entretien non directif. Cette méthode est un entretien qualitatif en profondeur au cours duquel la participation du consultant restera minime et laissera donc tout loisir à la personne interviewée de structurer ses réponses comme il l'entend. Le consultant proposera des sujets de discussion concernant la situation environnementale de référence et il n'interviendra que pour relancer et encourager, tout en maintenant la non-directivité sur le fond et en amenant les personnes à s'exprimer dans les limites du problème posé.

Figure 2-1 Planning des rencontres individuelles

REGIONS ET PREFECTURES	DECEMBRE 2017																														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
LOME																															
Groupes thématiques et Groupes organisés																															
REGION MARITIME																															
· Préfecture du Golfe																															
· Préfecture des Lacs																															
· Préfecture du Bas-Mono																															
· Préfecture de Vo																															
· Préfecture de Yoto																															
· Préfecture de Zio																															
· Préfecture de l'Avé																															
REGION DES PLATEAUX																															
· Préfecture de l'Ogou																															
· Préfecture de l'Akébou																															
· Préfecture de Wawa																															
· Préfecture d'Amou																															
· Préfecture de Danyi																															
· Préfecture de Kpélé																															
· Préfecture de Kloto																															
· Préfecture d'Agou																															
· Préfecture d'Anié																															
· Préfecture de l'Est-Mono																															
· Préfecture du Haho																															
· Préfecture du Moyen-Mono																															
REGION CENTRALE																															
· Préfecture de Mô																															
· Préfecture de Tchaoudjo																															
· Préfecture de Tchamba																															
· Préfecture de Sotouboua																															
· Préfecture de Blitta																															
REGION DE LA KARA																															
· Préfecture de la Kozah																															
· Préfecture de la Binah																															
· Préfecture de Doufelgou																															
· Préfecture de la Kéran																															
· Préfecture d'Assoli																															
· Préfecture de Bassar																															
· Préfecture de Dankpen																															
REGION DES SAVANES																															
· Préfecture de Tône																															
· Préfecture de l'Oti																															
· Préfecture de l'Oti-Sud																															
· Préfecture de Tandjouaré																															
· Préfecture de Kpendjal																															
· Préfecture de Kpendjal-Ouest																															
· Préfecture de Cinkassé																															

3 CONSULTATIONS RÉGIONALES EN AMONT

3.1 OBJECTIFS

La première série de consultations régionales sera tenue dans le mois de novembre et devra permettre de valider le plan de travail et de consultation, en plus d'amorcer les discussions concernant les effets potentiels sans processus REDD+.

La seconde ronde de consultations régionales sera tenue dans le mois de mars 2018 de manière à établir clairement, d'entrée de jeu, les préoccupations des diverses parties prenantes concernant la planification et la mise en œuvre de la stratégie REDD+.

Cette deuxième consultation s'inscrit dans un contexte où l'ÉESS sera menée en parallèle avec la définition de la stratégie REDD+. Pour le moment, certains grands axes stratégiques ont été définis par l'UNC REDD+ au Togo et ces orientations pourront servir à l'amorce des discussions. Les réflexions et préoccupations soulevées lors de ces consultations pourront donc servir à alimenter le processus d'élaboration de la stratégie REDD+, notamment en apportant un aperçu des préoccupations à l'échelle des régions.

Dans cette perspective, les échanges avec les parties prenantes seront animés de manière à faire ressortir les aspects suivants :

- Compréhension du processus REDD+, des objectifs poursuivis et de la démarche mise en œuvre pour l'élaboration d'orientations stratégiques;
- Identification des enjeux environnementaux et sociaux à considérer en tenant compte des particularités régionales / identification des zones sensibles;
- Identification des préoccupations et des enjeux dans un contexte sans REDD+;
- Identification des préoccupations et enjeux en regard des axes stratégiques préliminaires qui ont été définis jusqu'à présent.

3.2 PREMIÈRE CONSULTATION AMONT

3.2.1 PROGRAMMATION

Les séances de la première consultation amont auront une durée d'une demi-journée chacune et comprendront la présentation du plan de travail, suivi d'une période d'échanges et de discussion, notamment par l'entremise de questions-réponses entre les représentants du Groupement et les participants. Le déroulement des séances de consultations sera effectué selon le programme suivant :

- 9 h 00 Mot de bienvenue
- 9 h 15 Présentation du plan de travail et de consultation
- 9 h 30 Débat sur le plan de travail et de consultation
- 10 h 30 Présentation de la note aux parties prenantes
- 10 h 45 Conclusion et levée de l'assemblée

3.2.2 PRÉSENTATION THÉMATIQUE

En amorce des séances de consultation, le représentant du Groupement effectuera d'abord une présentation du plan de travail et de consultation qui sera suivi d'une période d'échanges. Ensuite, le représentant du Groupement présentera la note aux parties prenantes, qui constitue un condensé explicatif du processus d'élaboration de l'ÉESS et de la contribution des parties prenantes dans le cadre de ce processus. Une version préliminaire de la note aux parties prenantes est présentée à l'annexe B.

3.3 DEUXIÈME CONSULTATION AMONT

3.3.1 PROGRAMMATION

Les séances de la deuxième consultation amont auront une durée d'une journée chacune et comprendront la présentation de brefs modules d'information par thème, suivis de période d'échanges et de discussion, notamment par l'entremise de questions-réponses entre les représentants du Groupement et les participants, ainsi que des travaux en groupes avec restitution en plénière. Les travaux en groupe seront faits à partir du Cahier du participant. Le déroulement des séances de consultations suivra le programme suivant :

9 h 00	Mot de bienvenue
9 h 15	Présentation thématique
10 h 15	Pause
10 h 30	Présentation de la grille d'analyse / Amorce des discussions par thème / Définition des enjeux et préoccupations
12 h 00	Pause-déjeuner
13 h 00	Reprise de travaux
15 h 00	Pause
15 h 15	Reprise de travaux
16 h 30	Conclusion et levée de l'assemblée

3.3.2 PRÉSENTATION THÉMATIQUE

En amorce des séances de consultation, le Groupement effectuera d'abord une présentation générale visant à fournir aux participants les informations nécessaires à l'encadrement des discussions. Une version préliminaire du document devant servir à cette formation préliminaire est présentée à l'annexe B. Les thèmes qui seront abordés lors de cette présentation sont les suivants :

- Définition des concepts et objectifs d'une ÉESS, de manière à ce que l'ensemble des participants saisissent clairement la portée de la démarche d'évaluation qui est entreprise et la nature des résultats attendus;
- Présentation de la méthodologie et du programme de travail qui sera mis en œuvre dans le cadre de l'ÉESS de la stratégie REDD+ au Togo;
- Mise en contexte de la situation actuelle et des enjeux perçus pour le Togo;

- Description sommaire des axes stratégiques préliminaires qui ont été établis jusqu'à présent;
- Mise en contexte des spécificités régionales.

3.3.3 DÉFINITION DES THÈMES À DISCUTER / ÉLABORATION DU CAHIER DU PARTICIPANT

Des thèmes seront proposés aux participants afin de guider la période d'échanges et de discussions et de s'assurer de couvrir tous les aspects. Pour ce faire, la période de discussions sera planifiée de manière à aborder la définition des enjeux et des préoccupations en considérant cinq grandes dimensions, soit les dimensions écologiques, sociales, culturelles, économiques et de gouvernance. Les thèmes spécifiques qui seraient abordés pour chacune des dimensions seraient les suivants :

Dimension écologique

- Maintien de la biodiversité / identification des zones sensibles;
- Utilisation du territoire en fonction de la disponibilité des terres et des usages;
- Changements climatiques.

Dimension sociale

- Maintien et adaptation des conditions de vie en milieu rural :
 - Utilisation du bois de chauffe;
 - Cultures sur brûlis.
- Conditions des populations vulnérables (femmes, aînés, etc.).

Dimension culturelle

- Sauvegarde et transmission des us et coutumes et du patrimoine.

Dimension économique

- Revenus et niveau de vie des ménages.
- Exploitation des ressources forestières par rapport à la déforestation.
- Rentabilité de l'exploitation agricole.

Dimension gouvernance

- Prise en charge par les communautés.

Un cahier du participant sera transmis à chacun des participants afin de leur permettre de consigner par écrit leurs réflexions. Ces cahiers seront par la suite récupérés afin de faciliter la rédaction des comptes rendus et leur prise en compte dans la préparation du rapport d'analyse. Par expérience, il est recommandé que le cahier du participant soit transmis au moins une semaine avant la tenue de la rencontre de consultation, ce qui permettra aux diverses parties prenantes d'approfondir à l'avance leur réflexion et de préparer leurs interventions, le cas échéant. Une version préliminaire du cahier du participant est présentée à l'annexe C.

3.4 CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS À RÉALISER

Le tableau 3-1 et la figure 3-1 présentent la séquence des activités à effectuer en marge des rondes de consultations régionales en amont. Ce chronogramme couvre à la fois la planification et la mise en œuvre des rencontres de consultation ainsi que les activités de communication à considérer.

Tableau 3-1 Sommaire des activités à réaliser pour les consultations régionales en amont

	ACTIVITÉS	RESPONSABLE	DATE
1.	Identification de la liste des parties prenantes	Groupement/UCN	Octobre 2017
2.	Élaboration et transmission d'un communiqué relatif à l'élaboration de l'EES sur le site web REDD+ Togo	UCN	Novembre 2017
3.	Diffusion de l'élaboration de l'EES des informations relatives à l'EES sur le site web et les réseaux sociaux	UCN	Novembre 2017
4.	Préparation de la lettre d'invitation (avec demande de confirmation de présence) pour la 1 ^{re} vague de consultations régionales en amont portant sur la validation du plan de travail et de consultation. Logistique de préparation de la rencontre (location de la salle, pause-café, etc.)	UCN	06 au 17 novembre 2017
5.	Production d'affiches, posters, dépliants, de parutions dans les presses relative à l'élaboration de l'EES	UCN	Novembre 2017
6.	Ateliers régionaux de validation du plan de travail et de consultation	Groupement/ENDE Consulting	20 au 27 novembre 2017
7.	Rencontres individuelles des parties prenantes	Groupement/ENDE Consulting	Décembre 2017
8.	Finalisation du cahier du participant pour la ronde de consultation de mars 2018	Groupement/WSP	Février 2018
9.	Élaboration et transmission d'un communiqué relatif à l'élaboration de l'EES sur le site web REDD+ Togo / Élaboration des affiches, posters, dépliants et réalisation des émissions radios	UCN	Février 2018
10.	Préparation de la lettre d'invitation (avec demande de confirmation de présence) pour la 2 ^e vague de consultations régionales en amont. Logistique de préparation de la rencontre (location de la salle, pause-café, etc.)	UCN	2 au 12 mars 2018
11.	Consultations régionales en amont sur la situation environnementale actuelle, les effets potentiels sans processus REDD+ et les effets généraux pouvant découler de la stratégie REDD+.	Groupement WSP/LR/ENDE Consulting	19 au 30 mars 2018
12.	Diffusion des résultats des consultations des parties prenantes	UCN	À déterminer

4 CONSULTATIONS RÉGIONALES EN AVAL

4.1 OBJECTIFS

La troisième ronde de consultations régionales portera sur l'analyse spécifique des effets environnementaux et sociaux des options stratégiques de la REDD+ et sur la définition des orientations de gestion proposées. Dans cette perspective, les échanges avec les parties prenantes seront animés de manière à faire ressortir les aspects suivants :

- Validation et bonification des enjeux environnementaux et sociaux identifiés;
 - Validation et bonification de la prise en compte des enjeux spécifiques en lien avec les particularités régionales;
 - Discussion sur les options stratégiques et les outils de gestion proposés dans le cadre de la stratégie REDD+.
-

4.2 PROGRAMMATION

Les séances de consultation en aval auront une durée d'une journée chacune et comprendront la présentation d'un module d'information suivie de période d'échanges et de discussion. Le planning des séances est le suivant :

- 9 h 00 Mot de bienvenue
 - 9 h 15 Présentation thématique portant sur les effets environnementaux et les outils de gestion environnementale
 - 10 h 15 Pause
 - 10 h 30 Amorce des discussions
 - 12 h 00 Pause-déjeuner
 - 13 h 00 Reprise de travaux
 - 15 h 00 Pause
 - 15 h 15 Reprise de travaux
 - 16 h 30 Conclusion et levée de l'assemblée
-

4.3 PRÉSENTATION THÉMATIQUE

Le contenu de la présentation thématique sera précisé ultérieurement, en regard des effets environnementaux et sociaux, des orientations stratégiques et des outils de gestion environnementale qui auront été définis. De façon préliminaire, la présentation devrait logiquement porter sur les aspects suivants :

- État des connaissances concernant les composantes environnementales et sociales et les enjeux identifiés à l'échelle nationale et régionale;
- Présentation des axes stratégiques et des orientations de la Stratégie REDD+;
- Mise en contexte des effets environnementaux et sociaux de la Stratégie REDD+;
- Présentation des mesures de contrôle et des outils de gestion identifiés à ce jour.

4.4 DÉFINITION DES THÈMES À DISCUTER / ÉLABORATION DU CAHIER DU PARTICIPANT

Tout comme précédemment, un cahier du participant sera proposé afin d'encadrer les discussions auprès des parties prenantes. Les thèmes à aborder et le contenu du cahier du participant seront précisés ultérieurement, en regard des orientations qui auront été établies. Chose certaine, le processus de discussion sera mené de manière à prendre en considération les dimensions écologiques, sociales, culturelles, économiques et de gouvernance.

4.5 CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS À RÉALISER

Le tableau 4-1 et la figure 4-1 présentent la séquence des activités à effectuer en marge des rondes de consultations régionales en aval. Ce chronogramme couvre à la fois la planification et la mise en œuvre des rencontres de consultation ainsi que les activités de communication à considérer.

Tableau 4-1 Sommaire des activités à réaliser pour les consultations régionales en aval

	ACTIVITÉS	RESPONSABLE	DATE
1.	Validation de la liste des parties prenantes	Groupe/UNC	Juin 2018
2.	Élaboration et transmission d'un communiqué relatif à l'élaboration de l'EES sur le site web REDD+ Togo / Élaboration des affiches, des posters, des dépliants et réalisation des émissions radios	UNC	Juillet 2018
3.	Diffusion de l'élaboration de l'EES des informations relatives à l'EES sur le site web et les réseaux sociaux / Élaboration des affiches, des posters, des dépliants et réalisation des émissions radios	UNC	Septembre 2018
4.	Finalisation du cahier du participant pour la ronde de consultation de novembre 2018	Groupe/WSP	Septembre 2018
5.	Préparation de la lettre d'invitation (avec demande de confirmation de présence). Logistique de préparation de la rencontre (location de la salle, pause-café, etc.)	UNC	Septembre 2018
6.	Production d'affiches, posters, dépliants, de parutions dans les presses relatives à l'élaboration de l'EES	UNC	Septembre 2018
7.	Consultations régionales en aval	Groupe WSP/LR/ENDE Consulting	Novembre 2018
8.	Diffusion des résultats des consultations des parties prenantes	UNC	À déterminer

Figure 4-1 Planning des séances de la consultation régionale en aval

REGIONS ET LOCALITES	NOVEMBRE 2018																																									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31											
VALIDATION DU RAPPORT DE L'EES						←—————→																																				
REGION MARITIME																																										
Lomé																																										
Tsévié																																										
REGION DES PLATEAUX																																										
Atakpamé																																										
REGION CENTRALE																																										
Sokodé ou Sotouboua																																										
REGION DE LA KARA																																										
Kara																																										
REGION DES SAVANES																																										
Dapaong																																										

ANNEXE

A LISTE DES PARTIES PRENANTES



PARTIES PRENANTES AU PROCESSUS REDD+ ET CONSULTATION DE L'EESS

ATELIER DE LOME

N°	INSTITUTIONS	NOMBRE
1	Autorités	
	Préfet du Golfe ou son représentant	1
	Président de délégation spéciale de Lomé ou son représentant	1
	Elus parlementaires	2
	Conseillers de préfectures	2
	Conseillers de municipaux	2
2	Groupes thématique des différents Ministères	
	Groupe thématique "Secteur forestier"	10
	Groupe thématique "Agriculture"	5
	Groupe thématique "Economie et Finances"	5
	Groupe thématique "Mines et Energie"	5
	Groupe thématique "Urbanisme et habitat"	5
	Groupe thématique "Aménagement du territoire"	5
	Groupe thématique "Action sociale"	5
3	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement	3
4	Université de Lomé	1
	Faculté de l'Homme et de la Société/Département de Géographie et Département de Sociologie	2
	Faculté des Sciences	1
	Ecole Supérieure d'Agronomie	1
	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion	1
	Faculté de Droit	1
5	Groupes organisés	
	Conseil National des Organisations de la Société Civil pour le Développement Durable	1
	Consortium des Femmes REDD (CFRDD)	1
	Conseil National des Jeunes	1
	Coordination Togolaise des Organisations Paysanes (CTOP)	1
	Afrique Verte Togo (AVT)	1
	Association des Planteurs Privés du Togo (APPT)	1
	Union des Organisations Non Gouvernemenatale du Togo (UONGTO)	1
	Fédération des Organisations Non Gouvernementale du Togo (FONGTO)	1
	Organisation des média écrits (1 public, 4 privés)	5
	Organisation des média audio-visuel (2 publics, 4 privés)	6
6	Chefferie traditionnelle	2
7	Bureaux d'études-Consultants/Personnes Ressources	3
8	Partenaires Techniques et Financiers	3
	Total Lomé	85

ATELIERS REGIONAUX

REGION MARITIME		
1	Autorités	
	Préfet de Zio ou son représentant	1
	Préfets des autres préfectures ou leur représentant	6
	Président de délégation spéciale de la ville de Tsévié ou son représentant	1
	Elus parlementaires de la Région Maritime (1 par préfecture)	7
	Conseillers de préfectures de la Région Maritime (1 par préfecture)	7
	Conseillers de municipaux de la Région Maritime (1 par mairie)	7
2	Groupes thématique des différents Ministères	
	Groupe thématique "Secteur forestier" Région Maritime	2
	Groupe thématique "Agriculture" Région Maritime	2
	Groupe thématique "Economie et Finances" Région Maritime	2
	Groupe thématique "Mines et Energie" Région Maritime	2
	Groupe thématique "Urbanisme et habitat" Région Maritime	2
	Groupe thématique "Aménagement du territoire" Région Maritime	2
	Groupe thématique "Action sociale" Région Maritime	2
	Directeurs préfectoraux de l'Environnement et des Ressources Forestières (1 par préfecture)	7
3	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement	2
4	Groupes organisés de la Région Maritime	
	Conseil National des Organisations de la Société Civil pour le Développement Durable	1
	Consortium des Femmes REDD (CFRDD)	1
	Conseil National des Jeunes	1
	Coordination Togolaise des Organisations Paysannes (CTOP)	1
	Afrique Verte Togo (AVT)	1
	Association des Planteurs Privés du Togo (APPT)	1
	Union des Organisations Non Gouvernemenatale du Togo (UONGTO)	1
	Fédération des Organisations Non Gouvernementale du Togo (FONGTO)	1
	Chefferie traditionnelle au sein des groupes organisés	1
	Organisation des média écrits (1 public, 2 privés)	3
	Organisation des média audio-visuel (1 par préfecture)	7
5	Chefferie traditionnelle au niveau des préfectures (1 par préfecture)	8
6	Comité villageois de Développement (1 par préfecture)	8
7	Bureaux d'études-Consultants/Personnes Ressources	2
8	Partenaires Techniques et Financiers	2
Total Région Maritime		91

RÉGION DES PLATEAUX		
1	Autorités	
	Préfet de l'Ogou ou son représentant	1
	Préfets des autres préfectures ou leur représentant	9
	Président de délégation spéciale de la ville d'Atakpamé ou son représentant	1
	Elus parlementaires de la Région des Plateaux (1 par préfecture)	10
	Conseillers de préfectures de la Région des Plateaux (1 par préfecture)	10
	Conseillers de municipaux de la Région des Plateaux (1 par mairie)	10
2	Groupes thématique des différents Ministères	
	Groupe thématique "Secteur forestier" Région des Plateaux	2
	Groupe thématique "Agriculture" Région des Plateaux	2
	Groupe thématique "Economie et Finances" Région des Plateaux	2
	Groupe thématique "Mines et Energie" Région des Plateaux	2
	Groupe thématique "Urbanisme et habitat" Région des Plateaux	2
	Groupe thématique "Aménagement du territoire" Région des Plateaux	2
	Groupe thématique "Action sociale" Région des Plateaux	2
	Directeurs préfectoraux de l'Environnement et des Ressources Forestières (1 par préfecture)	10
3	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement	2
4	Groupes organisés de la Région des Plateaux	
	Conseil National des Organisations de la Société Civil pour le Développement Durable	1
	Consortium des Femmes REDD (CFRDD)	1
	Conseil National des Jeunes	1
	Coordination Togolaise des Organisations Paysannes (CTOP)	1
	Afrique Verte Togo (AVT)	1
	Association des Planteurs Privés du Togo (APPT)	1
	Union des Organisations Non Gouvernementale du Togo (UONGTO)	1
	Fédération des Organisations Non Gouvernementale du Togo (FONGTO)	1
	Chefferie traditionnelle au sein des groupes organisés	1
	Organisation des média écrits (1 public, 2 privés)	3
	Organisation des média audio-visuel (1 par préfecture)	10
5	Chefferie traditionnelle au niveau des préfectures (1 par préfecture)	10
6	Comité villageois de Développement (1 par préfecture)	10
7	Bureaux d'études-Consultants/Personnes Ressources	2
8	Partenaires Techniques et Financiers	2
Total Région des Plateaux		113

RÉGION CENTRALE		
1	Autorités	
	Préfet de Tchaoudjo ou son représentant	1
	Préfets des autres préfectures ou leur représentant	4
	Président de délégation spéciale de la ville de Sokodé ou son représentant	1
	Elus parlementaires de la Région Centrale (1 par préfecture)	5
	Conseillers de préfectures de la Région Centrale (1 par préfecture)	5
	Conseillers de municipaux de la Région Centrale (1 par mairie)	5
2	Groupes thématique des différents Ministères	
	Groupe thématique "Secteur forestier" Région Centrale	2
	Groupe thématique "Agriculture" Région Centrale	2
	Groupe thématique "Economie et Finances" Région Centrale	2
	Groupe thématique "Mines et Energie" Région Centrale	2
	Groupe thématique "Urbanisme et habitat" Région Centrale	2
	Groupe thématique "Aménagement du territoire" Région Centrale	2
	Groupe thématique "Action sociale" Région Centrale	2
	Directeurs préfectoraux de l'Environnement et des Ressources Forestières (1 par préfecture)	5
3	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement	2
4	Groupes organisés de la Région Centrale	
	Conseil National des Organisations de la Société Civil pour le Développement Durable	1
	Consortium des Femmes REDD (CFRDD)	1
	Conseil National des Jeunes	1
	Coordination Togolaise des Organisations Paysannes (CTOP)	1
	Afrique Verte Togo (AVT)	1
	Association des Planteurs Privés du Togo (APPT)	1
	Union des Organisations Non Gouvernemenatale du Togo (UONGTO)	1
	Fédération des Organisations Non Gouvernementale du Togo (FONGTO)	1
	Chefferie traditionnelle au sein des groupes organisés	1
	Organisation des média écrits (1 public, 2 privés)	3
	Organisation des média audio-visuel (1 par préfecture)	5
5	Chefferie traditionnelle au niveau des préfectures (1 par préfecture)	5
6	Comité villageois de Développement (1 par préfecture)	5
7	Bureaux d'études-Consultants/Personnes Ressources	2
8	Partenaires Techniques et Financiers	2
Total Région Centrale		73

REGION DE LA KARA		
1	Autorités	
	Préfet de Kozah ou son représentant	1
	Préfets des autres préfectures ou leur représentant	6
	Président de délégation spéciale de la ville de Kara ou son représentant	1
	Elus parlementaires de la Région de la Kara (1 par préfecture)	7
	Conseillers de préfectures de la Kara (1 par préfecture)	7
	Conseillers de municipaux de la Kara (1 par mairie)	7
2	Groupes thématique des différents Ministères	
	Groupe thématique "Secteur forestier" Région de la Kara	2
	Groupe thématique "Agriculture" Région de la Kara	2
	Groupe thématique "Economie et Finances" Région de la Kara	2
	Groupe thématique "Mines et Energie" Région de la Kara	2
	Groupe thématique "Urbanisme et habitat" Région de la Kara	2
	Groupe thématique "Aménagement du territoire" Région de la Kara	2
	Groupe thématique "Action sociale" Région de la Kara	2
	Directeurs préfectoraux de l'Environnement et des Ressources Forestières (1 par préfecture)	7
3	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement	2
4	Université de Kara	
	Faculté des Lettres et Sciences Humaines/Département de Géographie et de Département de sociologie	2
	Faculté de Droit et Sciences Politiques	1
	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion	1
	Faculté des Sciences et Techniques	1
5	Groupes organisés de la Région de Kara	
	Conseil National des Organisations de la Société Civil pour le Développement Durable	1
	Consortium des Femmes REDD (CFRDD)	1
	Conseil National des Jeunes	1
	Coordination Togolaise des Organisations Paysanes (CTOP)	1
	Afrique Verte Togo (AVT)	1
	Association des Planteurs Privés du Togo (APPT)	1
	Union des Organisations Non Gouvernemenatale du Togo (UONGTO)	1
	Fédération des Organisations Non Gouvernementale du Togo (FONGTO)	1
	Chefferie traditionnelle au sein des groupes organisés	1
	Organisation des média écrits (1 public, 2 privés)	3
	Organisation des média audio-visuel (1 public et 7 privés (1 par préfecture))	8
6	Chefferie traditionnelle au niveau des préfectures (1 par préfecture)	7
7	Comité villageois de Développement (1 par préfecture)	7
8	Bureaux d'études-Consultants/Personnes Ressources	2
9	Partenaires Techniques et Financiers	2
Total Région de la Kara		95

REGION DES SAVANES		
1	Autorités	
	Préfet de Tône ou son représentant	1
	Président de délégation spéciale de la ville de Kara ou son représentant	1
	Président de délégation spéciale de la ville de Dapaong ou son représentant	1
	Elus parlementaires de la Région des Savanes (1 par préfecture)	5
	Conseillers de préfectures de la Région des Savanes (1 par préfecture)	5
	Conseillers de municipaux de la Région des Savanes (1 par mairie)	5
2	Groupes thématique des différents Ministères	
	Groupe thématique "Secteur forestier" Région des Savanes	2
	Groupe thématique "Agriculture" Région des Savanes	2
	Groupe thématique "Economie et Finances" Région des Savanes	2
	Groupe thématique "Mines et Energie" Région des Savanes	2
	Groupe thématique "Urbanisme et habitat" Région des Savanes	2
	Groupe thématique "Aménagement du territoire" Région des Savanes	2
	Groupe thématique "Action sociale" Région des Savanes	2
	Directeurs préfectoraux de l'Environnement et des Ressources Forestières (1 par préfecture)	5
3	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement	2
4	Groupes organisés de la Région Centrale	
	Conseil National des Organisations de la Société Civil pour le Développement Durable	1
	Consortium des Femmes REDD (CFRDD)	1
	Conseil National des Jeunes	1
	Coordination Togolaise des Organisations Paysannes (CTOP)	1
	Afrique Verte Togo (AVT)	1
	Association des Planteurs Privés du Togo (APPT)	1
	Union des Organisations Non Gouvernemenatale du Togo (UONGTO)	1
	Fédération des Organisations Non Gouvernementale du Togo (FONGTO)	1
	Chefferie traditionnelle au sein des groupes organisés	1
	Organisation des média écrits (1 public, 2 privés)	3
	Organisation des média audio-visuel (1 par préfecture)	5
5	Chefferie traditionnelle au niveau des préfectures (1 par préfecture)	5
6	Comité villageois de Développement (1 par préfecture)	5
7	Bureaux d'études-Consultants/Personnes Ressources	2
8	Partenaires Techniques et Financiers	2
Total Région des Savanes		70

TOTAL DES PARTIES PRENANTES	527
------------------------------------	------------

ANNEXE

B

**CONSULTATION EN AMONT :
NOTE AUX PARTIES PRENANTES
AUX CONSULTATIONS**



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROCESSUS REDD+ AU TOGO

NOTE AUX PARTIES PRENANTES AUX CONSULTATIONS

Votre avis concernant les effets des options stratégiques du Processus REDD+ au Togo sur l'environnement physique, biologique et social nous intéresse. Afin de recueillir vos avis, préoccupation et suggestions, le groupement de bureaux WSP/LAND RESSOURCES/ENDE Consulting organise des consultations des parties prenantes au Processus REDD+ sur l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS).

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Togo a été classé en 2010 comme pays à fort taux de déforestation et de faible couverture forestière. Ce constat constitue une opportunité pour le Togo de s'engager dans le processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Dans ce contexte, l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ constitue une mesure à long terme pour faire face aux nombreux défis qui se présentent, en assurant une gestion durable des forêts et l'augmentation de stocks de carbone et la préservation de la biodiversité forestière.

Les partenaires financiers, notamment la Banque mondiale à travers le Fonds pour l'Environnement Mondial, le fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), s'engage dans toutes les régions d'Afrique et finance des actions afin de réduire les de réduire des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+).

De façon plus spécifique, la démarche stratégique d'exécution du programme REDD+ au Togo vise deux objectifs fondamentaux intimement liés :

- Réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts;
- Accélérer la croissance durable du pays et promouvoir l'emploi en milieu rural tout en réduisant la pauvreté; l'arbre étant l'élément central de cette approche stratégique.

Le Processus REDD+ précise les options stratégiques de développement économique et social pour le territoire à travers la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts qui seront mis à disposition des bénéficiaires : Populations d'une façon générale, particuliers, organismes publics, organismes privés à but lucratif, organismes à but non lucratif, etc. qui constituent les parties prenantes au Processus REDD+ du Togo.

Pour plus d'information sur le Processus REDD+ au Togo, se reporter à :

www.reddtogo.tg/index.php/presentation

POURQUOI UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE SOCIALE STRATÉGIQUE ?

La stratégie REDD+ fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale stratégique (ÉESS). C'est une obligation légale, issue d'une directive européenne¹ et transcrite dans les procédures des bailleurs de fonds. Cette directive pose le principe que **tous les plans, programmes et politiques (PPP) susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, doivent faire l'objet d'une EESS préalablement à leur adoption.** Le Processus REDD+ est tenu à cette obligation².

¹ La Directive européenne 2001-42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

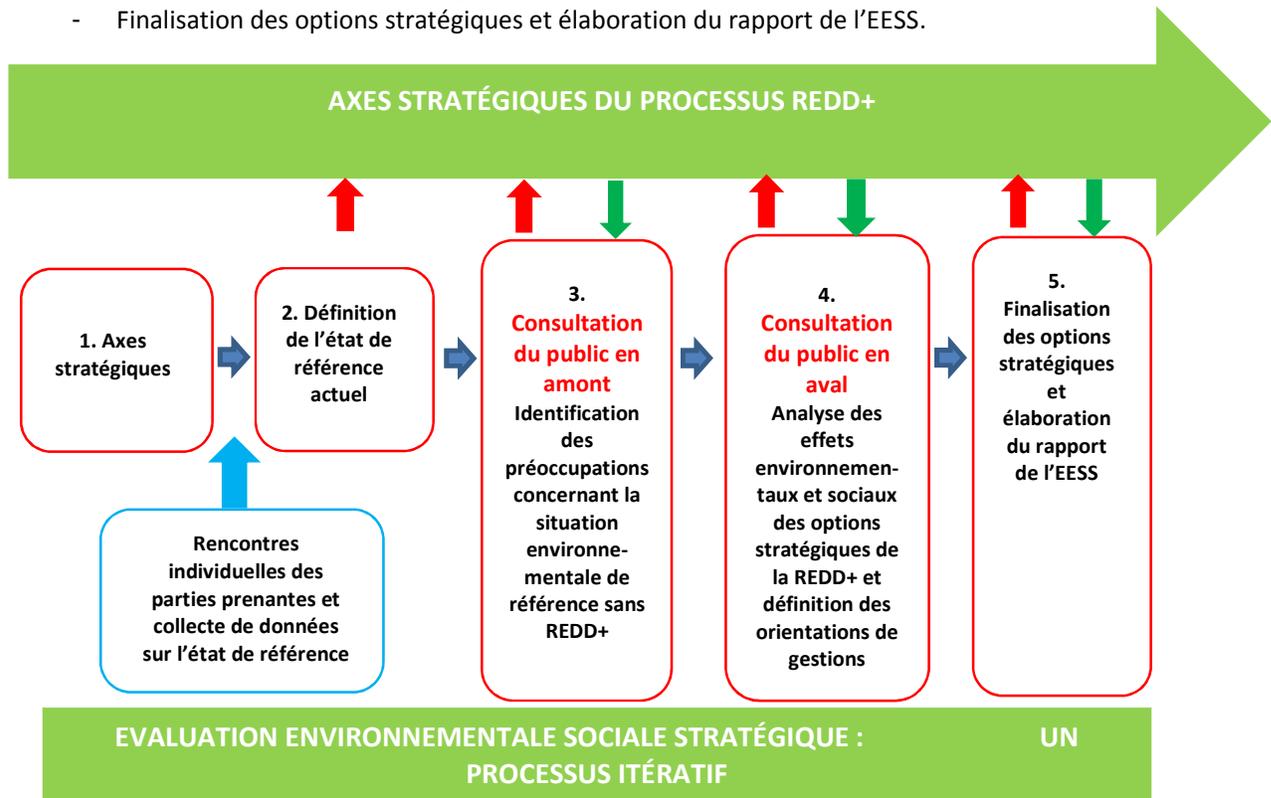
² Le Togo ne disposant pas encore un texte sur les Évaluation Environnementales Stratégiques, les Directives de l'Union Européenne et les procédures des bailleurs de fonds sont applicables au Processus REDD+ Togo.

L'ÉESS est donc un outil permettant d'examiner la portée et la nature des effets environnementaux, sociaux et économiques potentiels de politiques, de plans ou de programmes (PPP) gouvernementaux afin d'éclairer la prise de décision (OCDE, 2006). Cette distinction est importante et guide la portée de l'ensemble de la démarche, l'objectif même de l'ÉESS étant, dans le présent cas, de fournir aux décideurs et aux autres partenaires du développement togolais des informations documentées et pertinentes quant aux enjeux et aux considérations environnementales et sociales liées au développement du secteur forestier.

L'ÉESS de la stratégie REDD+ **accompagne chacune des étapes de rédaction des options stratégiques** pour s'assurer d'une part, qu'elle tienne bien en compte les enjeux environnementaux et sociaux locaux, et d'autre part, qu'elle mette en œuvre les mesures nécessaires pour identifier et, le cas échéant, maîtriser les éventuelles incidences négatives sur l'environnement et le social. En ce sens, elle constitue une grille de lecture transversale de ces options stratégiques.

Les étapes de l'élaboration du rapport de l'ÉESS peuvent se résumer en 4 grandes phases qui participent aux Processus d'élaboration de la REDD+ :

- Collecte de données auprès des parties prenantes et élaboration d'un rapport l'état de référence environnementale ;
- Identification des préoccupations concernant la situation environnementale de référence sans REDD+ ;
- Analyse des effets environnementaux et sociaux des options stratégiques de la REDD+ et définition des orientations de gestions ;
- Finalisation des options stratégiques et élaboration du rapport de l'ÉESS.



L'évaluation environnementale de la stratégie REDD+ est **menée par des évaluateurs indépendants** (pour cet exercice, il s'agit du Groupement de bureaux d'études WSP/LR/ENDE Consulting) et se présente sous la forme d'un rapport. Ce rapport a pour objet de modifier éventuellement des options stratégiques en intégrant les mesures de précaution et d'amélioration du programme pour tenir compte des préoccupations environnementales.

EN QUOI CONSISTENT LES RENCONTRES INDIVIDUELLES ET LES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES ?

Comme le montre le schéma ci-dessus, la consultation du public ou des parties prenantes (phases 3 et 4) fait partie intégrante du processus d'évaluation environnementale. La mise à disposition du public par l'Unité Nationale de Coordination du Processus REDD+ et de son rapport environnemental est une exigence réglementaire³.

Les consultations portent sur :

➤ **Définition de l'état de référence environnemental :**

La participation à la définition de l'état de référence environnemental : le portrait de l'état de référence (état de dégradation des forêts dans votre milieu), les données/études pertinentes à la réalisation de l'étude, les préoccupations et enjeux à considérer dans l'ÉESS ;

➤ **Consultation en amont sur l'identification des préoccupations environnementales :**

L'identification des préoccupations concernant la situation environnementale actuelle, les effets potentiels sans processus REDD+ et les effets généraux pouvant découler de la stratégie REDD+ ;

➤ **Consultation en aval : Discussions sur l'analyse spécifique des effets environnementaux et sociaux.**

Ces discussions porteront sur l'analyse spécifique des effets environnementaux et sociaux des options stratégiques de la REDD+ et sur la définition des mesures de gestion proposées. Durant ces consultations, le public ou les parties prenantes sont invitées à prendre connaissance du plan de travail et de consultation des parties prenantes, le cahier du participant, les options stratégiques de la stratégie REDD+ et émettre un avis sur les conclusions présentées ou pour attirer l'attention sur des points de vigilance.

LES DATES⁴ ?

Validation du plan de travail et de consultation	20 au 27 novembre 2017
Rencontres individuelles et collecte des données sur l'état de référence environnementale auprès des parties prenantes	4 au 15 décembre 2017
Consultation régionale en amont	15 au 25 janvier 2018
Consultation régionale en aval	6 au 17 août 2018
Atelier national portant sur le rapport final d'ÉESS	Fin Novembre 2018

COMMENT CONTRIBUER A LA DÉFINITION DE L'ÉTAT DE RÉFÉRENCE ?

En accueillant l'équipe de collecte des données du Groupement WSP/LR/ENDE Consulting et en fournissant des données correctes et fiables sur votre milieu avec les sources et des documents si possible concernant votre domaine et en lien avec la déforestation et le Processus REDD+.

COMMENT CONTRIBUER A L'IDENTIFICATION DES PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE ACTUELLE, LES EFFETS POTENTIELS SANS PROCESSUS REDD+ ET LES EFFETS GÉNÉRAUX POUVANT DÉCOULER DE LA STRATÉGIE REDD+ ?

En participant à la consultation en amont en présence des évaluateurs, en partageant votre connaissance de la situation et en formulant vos avis et préoccupations. Vous aurez également l'occasion d'obtenir directement des éclaircissements sur l'évaluation environnementale stratégique de la stratégie REDD+ et de faire part de vos attentes et suggestions d'amélioration sur les points cités précédemment. Lors de la consultation en amont, vous aurez également l'opportunité de travailler sur des thématiques en groupe de travail où vos contributions seront appréciables.

³ - Article 25 de la loi n° 2008-005 du 30 mai 2008 portant de la Loi-Cadre sur l'Environnement.

- Article 28 du décret N° 2017-040/PR fixant la procédure des études d'impact environnemental et social.

- Arrêté N° 18/MERF du 09 octobre 2006 « fixant les modalités et les procédures d'information et de participation du public au processus d'étude d'impact environnemental.

⁴ Les dates sont données à titre indicatif et pour faire l'objet de modification suivant l'évolution du processus. Toute modification ultérieure de date sera portée par avance à la connaissance des parties prenantes.

COMMENT CONTRIBUER A L'ANALYSE SPÉCIFIQUE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES OPTIONS STRATÉGIQUES DE LA REDD+ ET SUR LA DEFINITION DES ORIENTATIONS DE GESTION PROPOSEES ?

En participant à la consultation en aval en présence des évaluateurs, en partageant votre connaissance et en formulant vos avis, attentes et suggestions. Vous aurez également l'occasion d'obtenir directement des éclaircissements sur les options stratégiques de la REDD+ affinées et nous faire part de vos remarques sur les points cités précédemment. Lors de la consultation en amont, vous aurez également l'opportunité de travailler sur des thématiques en groupe de travail où vos contributions seront appréciables.

COMMENT SERONT PRISES EN COMPTE VOS REMARQUES ?

Les observations des parties prenantes à l'élaboration de l'ÉESS seront analysées et synthétisées. Cette synthèse, incluant l'avis de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE), sera prise en compte par le groupement de bureaux d'études WSP/LR/ENDE Consulting) dans la rédaction des différents rapports. Ces rapports pourront être consultés par la suite à l'UCN du Processus REDD+ et à l'ANGE.

ADRESSES UTILES ?

Pour toute information, vous pouvez contacter les différentes institutions suivantes :

- **UNITE DE COORDINATION NATIONALE REDD+ (UCN REDD+) :**
Tél. (228) 26 61 87 35 LOME – TOGO
E-mail : reddtogo@yahoo.fr / info@reddtogo.tg

- **AGENCE NATIONALE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (ANGE) :**
Tél. (228)22 22 02 02 / 22 42 15 16 LOME - TOGO
E-mail : ange@environnement.gouv.tg

- **Groupement WS/LR/ENDE Consulting :**
Tél. (228) 22 50 26 26 / 90 10 99 97 LOME - TOGO
E-mail : ende@endeconsulting.com / tcheinti@yahoo.fr

Nous vous remercions pour votre participation aux différentes consultations et pour vos appréciables contributions.

ANNEXE

C

**CONSULTATION EN AMONT :
CAHIER DU PARTICIPANT**



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DU PROCESSUS REDD+ AU TOGO

POUR LE COMPTE DE L'UNITÉ DE COORDINATION NATIONALE DU PROJET
REDD+

DIRECTION NATIONALE ODEF

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES CAHIER DU PARTICIPANT *Novembre 2017*

NOM DU PARTICIPANT :	
Organisme :	
No. de téléphone	
Adresse électronique	
Signature / Date	

INSTRUCTIONS

Le présent exercice vise à recueillir vos réflexions et vos préoccupations, tant du point de vue environnemental que social, relativement à la stratégie REDD+. Cette première consultation, en amont du processus, vise à amorcer les discussions sur la définition des enjeux à considérer dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (ÉESS).

Les objectifs globaux poursuivis sont multiples :

- évaluer les effets, positifs ou négatifs, des options stratégiques REDD+ sur l'environnement et sur l'homme;
- confirmer ou modifier par la suite les options stratégiques REDD+ initialement proposées;
- le cas échéant, proposer des actions correctrices des effets négatifs.

Plus spécifiquement, l'ÉESS doit permettre d'affiner les options stratégiques de la REDD+ en fonction des enjeux environnementaux et sociaux associées aux tendances actuelles d'utilisation des terres et de la gestion forestière. De manière à encadrer les discussions, la démarche proposée vise à aborder la réflexion à partir des grands axes qui sont actuellement pris en compte dans la définition de la stratégie REDD+. Ces axes sont de nature préliminaire et pourront évoluer au cours des prochains mois, notamment en fonction des résultats de l'ÉESS. Les axes stratégiques préliminaires qui sont pris en compte dans la présente analyse sont les suivants :

1. **Agriculture performante adaptée au changement climatique et à faible émission de carbone**
2. **Gestion durable des forêts existantes et accroissement du patrimoine forestier**
3. **Maîtrise des énergies traditionnelles et promotion des énergies renouvelables**
4. **Aménagement du territoire et réforme foncière**
5. **Coordination intersectorielle et approche holistique pour le succès de la REDD+ au Togo**

Pour chacun des axes, le document présente d'abord une brève description des constats qui sont pris en compte et des orientations préliminaires. Par la suite, une grille d'analyse vous est proposée afin de permettre de consigner vos réflexions, préoccupations et commentaires. Cette grille comporte une série de questions visant à cerner les différentes dimensions à considérer, soit :

La dimension écologique

- Est-ce que l'axe et les orientations préliminaires favorisent le maintien de la biodiversité et l'utilisation optimale du territoire en fonction de la disponibilité des terres et des usages;

La dimension sociale

- Est-ce que l'axe et les orientations préliminaires favorisent le maintien et l'adaptation des conditions de vie en milieu rural, de même que l'amélioration des conditions des populations vulnérables (femmes, aînés, etc.);

La dimension culturelle

- Est-ce que l'axe et les orientations préliminaires tiennent compte de la sauvegarde et de la transmission des us et coutumes et du patrimoine;

La dimension économique

- Est-ce que l'axe et les orientations préliminaires favorisent l'amélioration des revenus et du niveau de vie des ménages;
- Est-ce que l'axe et les orientations préliminaires favorisent une meilleure rentabilité de l'exploitation des ressources;

La dimension gouvernance

- Est-ce que l'axe et les orientations préliminaires favorisent une implication des communautés régionales et locales.

Par ailleurs, il vous est demandé de noter votre appréciation concernant l'efficacité des axes et des orientations du point de vue environnemental et social, en regard des thèmes proposés. Pour ce faire, il vous est demandé d'utiliser la grille suivante :

1	Entièrement d'accord
2	Partiellement d'accord
3	Partiellement en désaccord
4	Entièrement en désaccord
0	Ne sait pas
N	Ne s'applique pas

Les cahiers du participant complétés seront recueillis pour permettre la compilation des résultats. Pour ce faire, nous vous demandons de préciser vos noms et coordonnées et de signer dans la section prévue à cet effet sur la page couverture du document. Toutes les informations recueillies seront traitées avec la plus stricte confidentialité.

Nous vous remercions à l'avance pour votre importante participation.

Note :

Les constats et orientations préliminaires présentées dans les pages suivantes proviennent des deux sources suivantes :

- Proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP), version révisée du 26 juin 2014;
- Stratégie nationale de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+), Version 0 (Juillet 2017).

1. Agriculture performante adaptée au changement climatique et à faible émission de carbone

Constats : Le Togo est un pays essentiellement agricole; avec une population rurale estimées à plus 3,8 millions de personnes dont 1,3 millions d'agriculteurs et agricultrice (53,3% sont des femmes). La superficie des terres cultivées se présente comme suit : 1,176 million d'hectares (ha) pour les céréales, 367 273 ha pour les tubercules, 625 967 ha pour les légumineuses, 122 020 ha pour le coton, 62 032 ha pour le café-cacao. La superficie moyenne emblavée par ménage est de 3,96 ha, mais les petits agriculteurs qui ont moins de 2 ha de terres représentent 60 % (52 % parmi eux sont des femmes). La culture céréalière représente 97,5 % des emblavures et concernent plus de 531 068 ménages ruraux.

Orientations préliminaires :

a Promotion d'une agriculture résiliente aux effets de changements climatiques :

i Production végétale :

- gestion intégrée de la fertilité des sols, promotion de la Gestion intégrée de la fertilité, de l'eau et des ravageurs (GIFERC);
- formation et appui à l'installation du compostage et des fosses fumières;
- pratique de la jachère améliorée;
- formation et appui à l'emblavure des cultures sans brûlis;
- aménagements des cultures en terrasse avec végétalisation par des essences forestières;
- agro-foresterie;
- gestion des feux de végétation.

ii Elevage :

- gestion de la transhumance, gestion des pâturages;
- association agriculture-élevage-forêts;
- élaboration des conventions locales de gestion des ressources partagées (agriculture, élevage et forêts).

iii Gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés sur la base bassin versants :

- aménagement des retenues d'eau;
- reboisement des bassins versants des retenues d'eau;
- protection des zones de frayères;
- reconstitution des mangroves).

b Promotion de systèmes de production agricole et d'élevage sobres en émission de carbone :

- i Promotion des bonnes pratiques visant à améliorer la fixation du carbone dans le sol;
- ii Promotion des systèmes rizicoles à faible émission de GES;
- iii Gestion des feux de végétation;
- iv Amélioration des systèmes d'élevages familiaux sur la base de races locales;
- v Promotion d'une alimentation animale, à base de fourrages facilement digestibles;
- vi Gestion de fumier;
- vii Autres.

1. Agriculture performante adaptée au changement climatique et à faible émission de carbone

Thèmes	Note	Enjeux et préoccupations / commentaires
DIMENSION ÉCOLOGIQUE		
Favorise le maintien de la biodiversité		
Favorise l'utilisation optimale du territoire en fonction de la disponibilité des terres et des usages		
DIMENSION SOCIALE		
Favorise le maintien et l'adaptation des conditions de vie en milieu rural		
Favorise l'amélioration des conditions des populations vulnérables (femmes, aînés, etc.)		
DIMENSION CULTURELLE		
Tient compte de la sauvegarde et de la transmission des us et coutumes et du patrimoine		
DIMENSION ÉCONOMIQUE		
Favorise l'amélioration des revenus et du niveau de vie des ménages		
Favorise une meilleure rentabilité de l'exploitation des ressources		
DIMENSION GOUVERNANCE		
Favorise une implication des communautés régionales et locales		

2. Gestion durable des forêts existantes et accroissement du patrimoine forestier :

Constat : Le taux de couverture forestière du Togo est faible et pour améliorer ce taux, des politiques et programmes sont élaborés pour amener les gestionnaires des forêts et les aires protégées à planifier des actions et méthodes durables pouvant conserver les forêts existantes. Cette option cible dix aires protégées prioritaires du Togo qui couvre environ 570 000 ha, les forêts communautaires et les forêts sacrées viables sur toute l'étendue du territoire, les plantations forestières de l'État (15 000 ha) et des privés (50 000ha) et les forêts naturelles banales qui constitue le grand potentiel à conserver et dont la vocation sera clarifiée. Les forêts naturelles qui appartiennent à des collectivités sont assez diversifiées et concernent tous les types de forêts y compris les savanes boisées et les mosaïques forestières. Elles sont essentiellement concentrées dans la région des plateaux et la région centrale et occupent une bonne partie des zones montagneuses du Togo.

Orientations préliminaires :

- a **Restauration des forêts naturelles en suivant l'approche restauration des paysages dégradés :**
 - i Élaboration des plans d'aménagement et de gestion des forêts;
 - ii Appui à la régénération naturelles des forêts naturelles;
 - iii Protection et restauration des forêts communautaires naturelles dégradées;
 - iv Réhabilitation des forêts sacrées;
 - v Reboisement des berges et reconstitution des forêts galeries dégradées, reboisement des flancs de montagnes.
- b **Protection et conservation des stocks de carbone dans les aires protégées :**
 - i Protection et réhabilitation des forêts classées de l'État, actions de biodiversités.
- c **Programme d'incitation au reboisement privé et communautaire :**
 - i Promotion de reboisements communautaires, privés, communaux et intercommunaux (mesures incitatives, appui à la mise en place des pépinières, appui au reboisement).
- d **Appui à l'augmentation des stocks de carbone dans les zones urbaines :**
 - i Reboisement urbains, création d'espaces vert reboisés dans les réserves administratives foncières de l'Etat.
- e **Valorisation et transformation des ressources forestières;**
- f **Mise en place et renforcement des capacités des comités locaux de lutte anti-feu;**
- g **Amélioration des moyens d'existence et des sources de revenus des communautés engagées dans la gestion durable des forêts : petit élevage, apiculture, maraîchage, production agricoles, valorisation des produits forestiers non ligneux, etc.;**
- h **Élaboration de chartes communautaires de gestion des forêts et de guide de partages de revenus.**

2. Gestion durable des forêts existantes et accroissement du patrimoine forestier

Thèmes	Note	Enjeux et préoccupations / commentaires
DIMENSION ÉCOLOGIQUE		
Favorise le maintien de la biodiversité		
Favorise l'utilisation optimale du territoire en fonction de la disponibilité des terres et des usages		
DIMENSION SOCIALE		
Favorise le maintien et l'adaptation des conditions de vie en milieu rural		
Favorise l'amélioration des conditions des populations vulnérables (femmes, aînés, etc.)		
DIMENSION CULTURELLE		
Tient compte de la sauvegarde, et de la transmission des us et coutumes et du patrimoine		
DIMENSION ÉCONOMIQUE		
Favorise l'amélioration des revenus et du niveau de vie des ménages		
Favorise une meilleure rentabilité de l'exploitation des ressources		
DIMENSION GOUVERNANCE		
Favorise une implication des communautés régionales et locales		

3. Maîtrise des énergies traditionnelles et développement des énergies renouvelables :

Efficacité énergétique de l'utilisation de bois, promotion de l'énergie solaire, éolienne et du gaz, développement des plantations de bois à objectif énergie, autres alternatives d'énergies, etc.

Constat : Les énergies renouvelables ont été le parent pauvre du secteur énergétique en termes de planification, d'organisation et d'investissements, malgré sa prédominance dans le système énergétique togolais. La politique énergétique du Togo élaborée en 2011 vise à encourager une utilisation plus efficace de l'énergie sous toutes ses formes dans l'option de la gestion rationnelle des ressources naturelles et à promouvoir un développement énergétique propre tenant compte de la préservation de l'environnement. Dans le cadre de la REDD+, deux grandes mesures sont envisagées : (i) la maîtrise des énergies traditionnelles et l'amélioration du rendement énergétique et (ii) la promotion des énergies nouvelles et renouvelables au Togo.

Orientations préliminaires :

- a. Gestion durable des énergies traditionnelles (bois de chauffe et charbon de bois) :**
 - i. Promotion de foyers améliorés;
 - ii. Formation et la promotion de techniques de carbonisation à hauts rendements;
 - iii. Appui à l'organisation du marché de bois de feu et de charbon de bois;
 - iv. Facilitation de l'Introduction de foyers GPL dans les dans les ménages et dans les unités de production et de commerce d'aliments.
- b. Développement des énergies renouvelables :**
 - i. promotion des biocarburants et valorisation des terres dégradées;
 - ii. formation et recherches d'appui pour la production d'énergies nouvelles et renouvelables;
 - iii. Promotion de la production et de l'utilisation d'énergies éolienne, de la biomasse ;
 - iv. Détaxation à l'importation des équipements d'énergie solaire et éoliens;
 - v. Développement de mini réseaux hybrides pour l'électrification rurale.
- c. Amélioration des infrastructures de communication et promotion des modes de transport sobre en carbone;**
- d. Promotion de nouvelles technologies propres et résilientes aux changements climatiques dans le secteur de bâtiment.**

3. Maîtrise des énergies traditionnelles et développement des énergies renouvelables

Thèmes	Note	Enjeux et préoccupations / commentaires
DIMENSION ÉCOLOGIQUE		
Favorise le maintien de la biodiversité		
Favorise l'utilisation optimale du territoire en fonction de la disponibilité des terres et des usages		
DIMENSION SOCIALE		
Favorise le maintien et l'adaptation des conditions de vie en milieu rural		
Favorise l'amélioration des conditions des populations vulnérables (femmes, aînés, etc.)		
DIMENSION CULTURELLE		
Tient compte de la sauvegarde, et de la transmission des us et coutumes et du patrimoine		
DIMENSION ÉCONOMIQUE		
Favorise l'amélioration des revenus et du niveau de vie des ménages		
Favorise une meilleure rentabilité de l'exploitation des ressources		
DIMENSION GOUVERNANCE		
Favorise une implication des communautés régionales et locales		

4. Aménagement du territoire et réforme foncière :

Aménagement du territoire, gestion durable du foncier, amélioration du bois, professionnalisation du secteur forestier, incitation aux privés pour le reboisement, etc.

Aménagement du territoire et sécurisation foncière :

Constats : Le Togo dispose d'une politique et d'une loi en matière d'aménagement du territoire qui prévoit l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire devant concilier les besoins d'un développement équilibré. Le territoire est devenu une préoccupation fondamentale en matière d'organisation et de gestion, au même titre que les ressources du pays. La vocation de l'aménagement du territoire ne se limitera pas à la lutte contre le déséquilibre et le dysfonctionnement entre les régions, les préfectures et les cantons, mais elle veillera à planifier et à organiser l'utilisation de l'espace en fonction des normes et critères de développement, des richesses territoriales et des dynamiques sociales.

Orientations préliminaires :

La politique nationale d'aménagement du territoire aura donc à relever deux grands défis :

- (i) connaître, planifier, arbitrer et observer le territoire pour toute intervention;
- (ii) développer une pratique d'aménagement du territoire par la mise en place des cadres de cohérence spatiale des actions nationales et régionales de développement.

Face à ces défis, la définition de la politique nationale d'aménagement, à laquelle doit être intégrée la stratégie REDD+, doit permettre :

- l'élaboration et la mise en œuvre de programmes intégrés d'aménagement du territoire pour un développement équilibré et durable;
- l'identification de zones socio-économiques homogènes pour faciliter le développement des activités de production en fonction des ressources du milieu.

Réforme foncière :

Constats : La loi foncière au Togo date de 1974. Des initiatives sont engagées au niveau du pays pour améliorer le régime foncier togolais. Pour la stratégie REDD+, l'évaluation du degré d'application de la législation foncière et domaniale s'impose afin de dégager les causes de blocage ; l'intégration des résultats du zonage forestier dans les schémas national et régionaux d'aménagement du territoire sera aussi une action importante à entreprendre afin de pouvoir constituer un domaine forestier des collectivités locales. Le processus de réforme foncière est en cours de finalisation pour résoudre le problème foncier au Togo avec les implications de tous les acteurs dont les autorités administratives et locales, les ministères chargés de l'aménagement du territoire, de la décentralisation, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'agriculture, de l'action sociale et de l'énergie, les organisations de la société civile, etc.

Orientations préliminaires :

Dans le cadre de la REDD+, les actions viseront à :

- articuler la politique foncière avec les autres politiques sectorielles, principalement agricole, forestière et minière;
- revoir et actualiser un certain nombre de textes légaux.

4. Aménagement du territoire et réforme foncière

Thèmes	Note	Enjeux et préoccupations / commentaires
DIMENSION ÉCOLOGIQUE		
Favorise le maintien de la biodiversité		
Favorise l'utilisation optimale du territoire en fonction de la disponibilité des terres et des usages		
DIMENSION SOCIALE		
Favorise le maintien et l'adaptation des conditions de vie en milieu rural		
Favorise l'amélioration des conditions des populations vulnérables (femmes, aînés, etc.)		
DIMENSION CULTURELLE		
Tient compte de la sauvegarde, et de la transmission des us et coutumes et du patrimoine		
DIMENSION ÉCONOMIQUE		
Favorise l'amélioration des revenus et du niveau de vie des ménages		
Favorise une meilleure rentabilité de l'exploitation des ressources		
DIMENSION GOUVERNANCE		
Favorise une implication des communautés régionales et locales		

5. Coordination intersectorielle et approche holistique pour le succès de la REDD+ au Togo :

Amélioration du cadre juridique et institutionnel, bonne gouvernance environnementale, concertation avec tous les acteurs, renforcement de la communication et des capacités humaines, techniques et matérielles de gestion des forêts, etc.

Constat : Cette option concerne le renforcement des capacités techniques, la sensibilisation, l'information, la gouvernance et des actions clé dans les autres secteurs liés au développement rural. Cette option se trouve en amont, au cours et en aval de toute action de réduction de la dégradation et de la déforestation des ressources forestières. Plusieurs sous options notamment le renforcement des capacités, le développement de l'agriculture durable, l'aménagement du territoire, la sécurisation foncière, l'énergie domestique, les changements climatiques, la biodiversité et la dégradation des terres.

Orientations préliminaires :

- a. Amélioration de la gestion de l'exploitation minière;
- b. Intégration de la REDD+ dans les documents de planification et dans les programmes;
- c. Information, sensibilisation, communication et éducation environnementale;
- d. Prise en compte de dimension genre et des couches vulnérables;
- e. Renforcement des capacités institutionnelles et de recherche;
- f. Reformes juridiques et réglementaires.

5. Coordination intersectorielle et approche holistique pour le succès de la REDD+ au Togo

Thèmes	Note	Enjeux et préoccupations / commentaires
DIMENSION ÉCOLOGIQUE		
Favorise le maintien de la biodiversité		
Favorise l'utilisation optimale du territoire en fonction de la disponibilité des terres et des usages		
DIMENSION SOCIALE		
Favorise le maintien et l'adaptation des conditions de vie en milieu rural		
Favorise l'amélioration des conditions des populations vulnérables (femmes, aînés, etc.)		
DIMENSION CULTURELLE		
Tient compte de la sauvegarde, et de la transmission des us et coutumes et du patrimoine		
DIMENSION ÉCONOMIQUE		
Favorise l'amélioration des revenus et du niveau de vie des ménages		
Favorise une meilleure rentabilité de l'exploitation des ressources		
DIMENSION GOUVERNANCE		
Favorise une implication des communautés régionales et locales		

